

Taxe éolienne : les pêcheurs dévoilent leurs projets

La taxe sur les éoliennes en mer fournit aux comités des pêcheurs des millions d'euros. *Ouest-France* dévoile en exclusivité les projets financés dans les Pays de la Loire, les premiers en France.

La « taxe éolienne » provient du déploiement des éoliennes en mer sur les littoraux français. Avec 1,5 gigawatt en service, la taxe atteint environ 30 millions d'euros en 2025. Sur ce montant, 35 % reviennent aux comités des pêcheurs un an après la mise en service du parc. Si les millions d'euros s'accumulent depuis deux ans, les projets utilisant cette manne, eux, se font encore attendre. Le Comité régional des pêches des Pays de la Loire (Corepem) va dégainer le premier et va présenter les projets tout début novembre, a appris *Ouest-France*.

« Avec le parc du banc de Guérande (parc éolien de Saint-Nazaire), le premier entré en service en France (en novembre 2022), nous avons été le premier comité à toucher cette taxe éolienne », rappelle José Journeau, son président.

Son comité a déjà « touché par deux fois 1,75 million d'euros », et le troisième versement devrait intervenir « prochainement », indique-t-il. En 2024, le comité a lancé un appel à manifestation d'intérêts (AMI) à hauteur de 300 000 €. Quatre projets ont été sélectionnés sur le thème de « la formation maritime et l'attractivité des métiers de la filière pêche », peut-on lire dans le communiqué de presse.

Selon nos informations, le lycée maritime Jacques-Cassard à Nantes (Loire-Atlantique) va recevoir des équipements professionnels pour tous les élèves ; une série sur la pêche française sera lancée sur YouTube ; un espace du musée de la



Le métier de pêcheur est l'un des plus dangereux. La taxe éolienne va permettre de mener des actions pour davantage de sécurité à bord.

| PHOTO : MARC OLLIVIER/OUEST-FRANCE

pêche de La Turballe (Loire-Atlantique) sera modernisé ; et, enfin, un projet de promotion des métiers sera lancé par l'École des formations maritimes (EFM).

Un deuxième AMI va aussi être lancé avant la fin de l'année. Il sera pourvu de 550 000 €. Il concernera « la sécurité et la prévention des risques à bord des navires ». Un sujet crucial, car le métier de marin-pêcheur est l'un des plus concernés par les accidents graves du travail en France.

Si le président assure « vouloir garder cette souplesse pour répondre aux problématiques du moment avec des enveloppes de 300 à 400 000 € », pas question de garder le reliquat dans les coffres du Corepem. Le comité finance aussi « de grands projets structurants ».

« Un million d'euros sur trois ans » pour les criées

« Nous allons engager un million d'euros sur trois ans pour moderni-

ser les deux criées de Loire-Atlantique (au Croisic et à La Turballe) », précise aussi le président. Un montant qui était envisagé depuis cet été, mais pas encore confirmé.

De même, le comité financera en partie la construction « d'ateliers pour faire réparer les filets dans des conditions dignes de la pêche du XXI^e siècle à l'Herbaudière (sur l'île de Noirmoutier) ».

Jean-Marie CUNIN.